

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

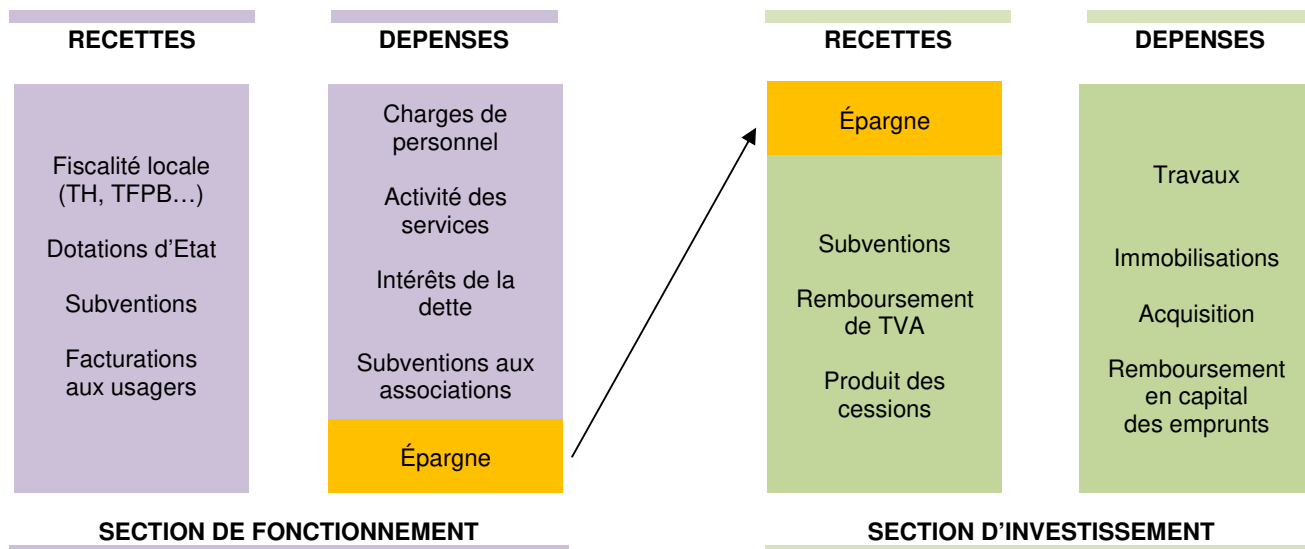
2019



Le budget de la commune est le fruit d'un processus budgétaire :



Le débat d'orientations budgétaires est le moment où se discutent les grandes lignes du budget primitif, qui sera voté à la fin du mois de mars 2019. Ce budget 2019 reposera sur une section de fonctionnement et une section d'investissement, toutes deux équilibrées en dépenses comme en recettes :



Le budget 2019 conforte la commune dans son choix d'une politique municipale ambitieuse. L'endettement communal a fortement baissé : - 28 % soit 1 027 € par habitant en 2018 contre 1 430 € en 2014. Simultanément, des programmes d'investissement pluriannuels sans précédent sont développés dans les écoles, les bâtiments publics, les équipements sportifs, la voirie, les espaces verts et les espaces publics.

Le budget 2019 entend poursuivre l'optimisation dans la gestion courante et mettre en œuvre les programmes d'investissement définis, fondés sur les capacités réelles de financement. La baisse de la dette permet de dégager des marges à la fois sur les charges annuelles et sur les capacités à réaliser les investissements par autofinancement.

Le rapport d'orientations budgétaires va tout d'abord mettre le budget en relief par rapport à la situation macro-économique nationale, puis détailler les orientations propres au budget de la commune pour 2019 et projetera les évolutions pour 2020 et 2021.

1. Contexte général : situation économique et sociale

1.1. Aperçu de l'environnement macro-économique

- Zone euro : le ralentissement s'accroît fin 2018

Suite à une nette embellie en 2017 dont le taux de croissance trimestriel est resté stable autour de 0,7%, la croissance de la zone euro s'est considérablement affaiblie en 2018. Après deux trimestres observant un ralentissement à 0,4 %, elle a tout juste atteint 0,2 % au 3^{ème} trimestre.

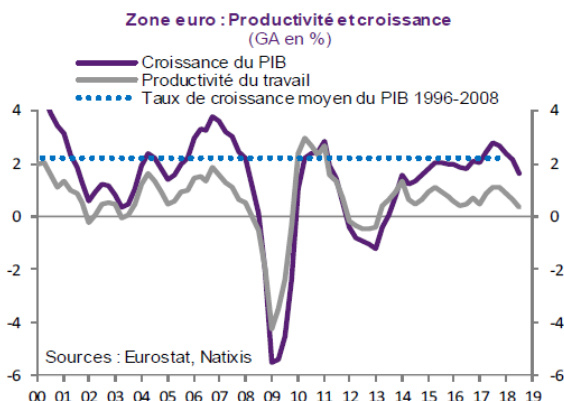
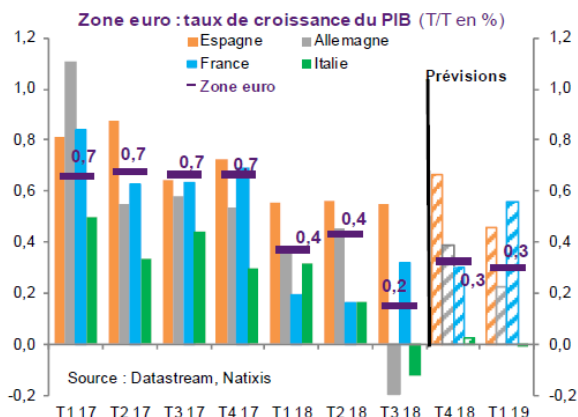
Si l'Espagne s'est relativement bien maintenue (0,6%), la croissance est négative en Italie (-0,12%) et davantage encore en Allemagne (-0,2%).

Le ralentissement de la production industrielle et plus particulièrement de la branche automobile, fortement affaiblie par l'entrée en septembre de nouvelles normes concernant les tests des émissions de gaz à effet de serre sur les voitures neuves expliquent ce décrochage.

Les indicateurs avancés, notamment celui des nouvelles commandes à l'export, se sont retournés dès le début de l'année, se rapprochant progressivement de la zone de contraction. Leur dégradation reflète la détérioration de l'environnement international, marqué par les tensions commerciales et géopolitiques entre la Chine et les

Etats Unis, les difficultés des pays émergents, ainsi que l'incertitude entourant le Brexit. En Italie (dès septembre) et en France (à compter de décembre), ces indicateurs ont basculé en zone de récession, reflétant les tensions sociales et politiques internes liées à des dissensions budgétaires et au mouvement des gilets jaunes.

- Zone euro : une croissance incertaine



Alors que la zone euro profitait simultanément en 2017 de l'accélération du commerce mondial, de la faiblesse de l'inflation et d'une politique monétaire accommodante facilitant l'accès au crédit, les deux premiers facteurs de soutien se sont affaiblis en 2018. Si la politique monétaire est demeurée accommodante, les achats nets mensuels d'actifs par la Banque centrale européenne (BCE) ont été réduits de moitié à 15Mds€ en octobre puis stoppés fin 2018. Principalement sous l'effet de la hausse des cours du pétrole, l'inflation a fortement accéléré jusqu'en octobre, pesant sur le pouvoir d'achat des ménages et in fine sur la croissance.

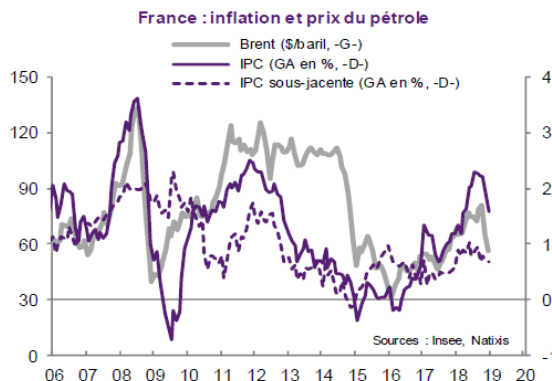
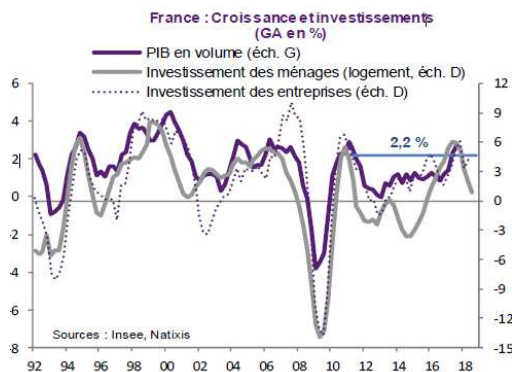
Après avoir atteint un pic de 2,5% en 2017, la croissance a ralenti. Elle devrait s'élever à +1,9% en moyenne en 2018. En 2019 le ralentissement à l'œuvre devrait s'intensifier, la croissance n'étant attendue qu'à 1,2% selon les prévisions. Bénéficiant du regain de l'activité économique survenu depuis 2014, le taux de chômage a atteint en 2018 son niveau le plus bas depuis 10 ans. Toutefois le ralentissement actuel de la conjoncture freine désormais la dynamique du marché de l'emploi.

De surcroît, le taux de chômage tendant à se rapprocher de son niveau structurel (8%), il devient plus difficile d'unir les compétences offertes avec celles recherchées par les entreprises. Faute de gains de productivité, la croissance retourne à son potentiel. Seules des réformes structurelles et des mesures stimulant l'investissement productif (engendrant l'accroissement de la croissance potentielle) pourront permettre d'enrichir la croissance à long terme.

La BCE a jusqu'ici maintenu ses taux directeurs inchangés, resserré sa politique monétaire et annoncé ne pas remonter les taux directeurs avant la fin de l'été 2019. L'inflation sous-jacente sera à surveiller entre la chute des cours du pétrole et une conjoncture moins porteuse donnant une anticipation d'inflation de l'ordre de 1,5% pour 2019.

En 2019, la croissance de la zone euro pourrait s'affaiblir lentement pour atteindre en moyenne + 1,2%, les facteurs qui soutenaient jusqu'ici l'activité se dissipant.

- Focus sur la France : rebond temporaire attendu en 2019 et ralentissement de l'inflation

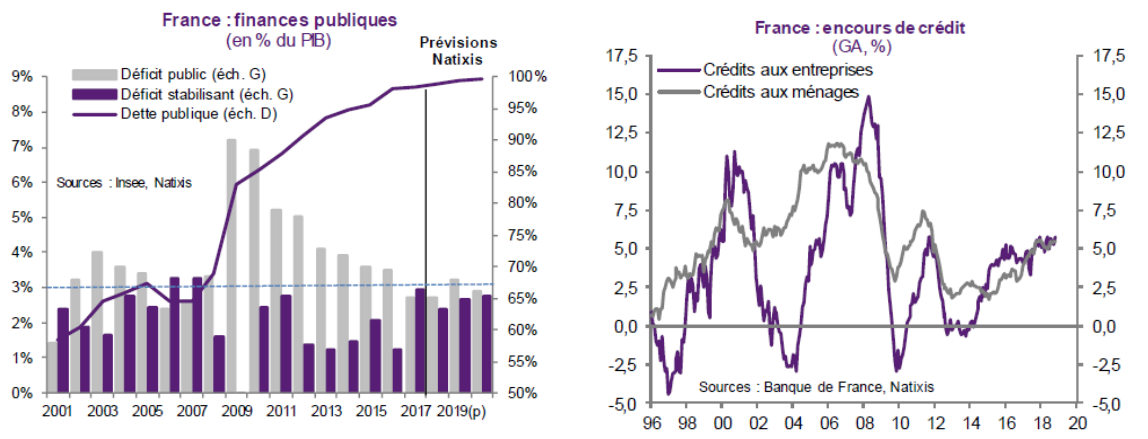


Le taux de chômage a continué de baisser en 2018, atteignant 8,9 % en octobre dernier selon Eurostat.

L'inflation en France devrait ralentir après avoir largement dépassé celle de la zone euro tout au long de 2018 avec 2,1 % contre 1,7 % en moyenne. Elle est estimée à 1,2% en 2019, facteur favorable à une relative reprise de la consommation des ménages.

Après une croissance vigoureuse de 2,3% en 2017, la dynamique économique s'est fortement affaiblie en 2018, s'expliquant majoritairement par la faiblesse de la demande des ménages. La croissance moyenne annuelle 2018 a été de 1,7% et est attendue à hauteur de 1,5% en 2019.

- Focus sur la France : une consolidation budgétaire retardée



Le premier projet de loi de finances du quinquennat du nouveau gouvernement réaffirmait la volonté de respecter les engagements européens en matière de finances publiques en abaissant le déficit public en dessous du seuil de 3% du PIB à - 2,9% en 2017. Sortie officiellement en juin 2018 de la procédure européenne de déficit excessif ouverte en 2009, la France fait face à une dégradation majeure de ses finances publiques. En septembre, la requalification de SNCF Réseau en administration publique (APUL) a légèrement détérioré le déficit public passé de 2,6 % à 2,7% et surtout considérablement alourdi la dette publique, atteignant un niveau record de 98,5% en 2017. Le budget voté fin décembre prévoit désormais une détérioration plus importante à -3,2 % en 2019, le coût des annonces étant estimé à 11 milliards d'euros dont le financement est encore incertain.

En conséquence la dette devrait continuer à croître jusqu'en 2020, pour atteindre 99,5 % en 2019 et frôler 100% du produit intérieur brut (PIB) en 2020. Cette dégradation de l'endettement pourrait conduire à un abaissement de la note de la France et donc à un relèvement des taux obtenus pour les nouveaux emprunts contractés, complexifiant encore le retour à l'équilibre.

1.2. La loi de finances pour 2019

- La loi de programmation des finances publiques (LPFP)

Votée l'an dernier pour la période 2018 à 2022, elle continue de dérouler ses objectifs et contraintes en impactant durablement les finances et l'équilibre budgétaire des collectivités locales. Elle se décline en plusieurs points.

- La sortie de la procédure européenne de déficit excessif par des diminutions, de 3 points de PIB de la dépense publique, d'1 point du taux de prélèvement obligatoire, de 5 points de PIB de la dette publique. **Pour dégager 0,7 point de PIB d'excédent budgétaire en 2022, les dépenses des administrations publiques locales doivent baisser dans le PIB de 1,1 point sur l'ensemble du quinquennat, soit 19,5 milliards d'€.** Pour y parvenir, la dette des administrations publiques locales passerait de 8,7 points de PIB en 2017 à 5,8 points en 2022.
- La définition d'un indicateur sur l'évolution des dépenses de fonctionnement. Cet indicateur est très contraignant pour les collectivités territoriales, alors même que depuis 2013, le taux de croissance des dépenses de fonctionnement est de -0.2%.

- La maîtrise de la dépense et de l'endettement local. Un plafond national de référence est ainsi défini dans la loi de programmation. Le rapport entre l'encours de dette et la capacité d'autofinancement brute (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement) doit être inférieur à 12 années. **Pour information, ce rapport est de 3,5 pour Lagny sur Marne (base comptes administratif 2017).**

La loi de finances 2019 publiée au journal officiel le 30 décembre 2018 est davantage qualifiée de texte transitoire dans l'attente du nouveau cadre financier qui sera défini par le projet de loi sur la réforme de la fiscalité locale prévu courant 2019.

- La loi de finances 2019

La loi de finances pour 2019 repose sur plusieurs éléments.

- Une quasi stabilité des concours financiers de l'Etat (la contribution au redressement des finances publiques est cristallisée),
- Une enveloppe nationale du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) de 1 milliard d'€ (constante depuis 2016) et celle du Fonds de solidarité des Communes de la Région Ile de France (FSRIF) à hauteur de 330 millions d'€.
- La poursuite du dégrèvement de la taxe d'habitation. En 2019 s'applique la seconde tranche de dégrèvement de la taxe d'habitation pour les 80% des ménages bénéficiant du dispositif, à savoir un dégrèvement de 65 % contre 30% en 2018.

Le principe du dégrèvement permet aux collectivités de conserver leur pouvoir de taux et leur produit fiscal. En effet, l'Etat prendra en charge l'intégralité des dégrèvements dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les impositions de 2017. Le taux de référence pris en compte sera figé sur celui de la TH en 2017.

Le coût estimé pour l'Etat est de 10,1 milliards d'€ à compter de 2020. Un mécanisme de limitation des hausses de taux devrait être discuté lors d'une conférence nationale des territoires.

1.3. Le financement sur marché bancaire

Pour terminer ces propos liminaires, **le financement sur le marché bancaire reste très contraignant**. La dégradation de la note de la France se décline automatiquement sur la chaîne de financement : la collectivité ne peut en effet avoir une note supérieure à celle de son Etat souverain.

Pour l'emprunt souscrit par la commune en 2018, l'intégralité des organismes sollicités a répondu à la consultation de la ville, soulignant la bonne gestion et la maîtrise du niveau d'endettement par la commune.

La commune dispose d'une dette saine et limitée. Aucun emprunt toxique ne vient polluer l'état de la dette. L'endettement de la commune est donc très bien noté au regard des critères de la charte Gissler (charte mise en place suite à la révélation des premiers emprunts toxiques).

1.4. Les actions 2018 de la commune

Dans ce contexte macro-économique plutôt tendu, le **bilan d'activité 2018 de la commune est quant à lui positif et conforte les changements opérés permettant de mieux anticiper l'avenir** avec notamment :

En matière de services publics à la population :

- Création et ouverture du Mix City dans le quartier d'Orly Parc, centre social et culturel accueillant également la Maison des Services Aux Publics (MSAP)
- Ouverture de l'école provisoire des Tillets
- Ouverture du portail famille permettant un paiement et des réservations en ligne facilités
- Installation de nouveaux espaces de convivialité extérieurs : jeux pour enfants à République, tables et barbecue au parc des sports, table de mixage innovante
- Réception de l'extension de l'école maternelle Fort du Bois
- Réhabilitation de la maison des associations permettant une plus grande accessibilité du lieu et la création d'un espace d'accueil entre enfants et parents
- Poursuite d'une programmation ambitieuse garantissant une fréquentation de Vanel soutenue, passée de 1 300 à 6 500 spectateurs par an depuis 2014
- Mise en place d'un nouveau moyen de paiement pour les abonnements de Vanel : prélèvement automatique en 3 fois

- Inscription des habitants à l'école des beaux-arts pouvant désormais être faite sur le territoire communal
- Développement de l'accueil de la petite enfance
- Recrutement d'un éducateur sportif dans les écoles
- Rénovation des vestiaires du judo
- Un engagement pour la jeunesse avec la pérennisation des activités du Conseil Municipal des Jeunes et la réhabilitation de la maison des jeunes
- Renforcement des équipes d'animations sur tous les temps périscolaires
- Développement de l'accueil de loisirs sur les mercredis
- Equipements informatiques dans toutes les écoles

En matière de sécurité et mobilité :

- Ouverture d'un nouveau parking public de centre-ville aux Tanneurs offrant 152 places de stationnement
- Début d'installation du réseau dédié à la vidéo-protection
- Sécurisation d'espaces publics avec l'installation de bornes escamotables permettant la piétonisation de la rue du chemin de fer.
- Assurer la prévention et la sécurité avec la police municipale, par exemple avec le recrutement d'adultes relais
- Renouvellement progressif l'éclairage public pour faire des économies énergétiques
- Amélioration de la circulation pour les riverains et les automobilistes

En matière de finances :

- La poursuite du rétablissement financier avec une politique rigoureuse de gestion
- Une rationalisation des dépenses courantes ce qui permet d'offrir un meilleur service aux usagers
- La pérennisation de tarifs adaptés aux ressources dans le secteur de la restauration scolaire,
- Lancement d'une programmation pluriannuelle d'investissement sur l'ensemble des équipements culturels de la ville (bâtiments historiques, Charles Vanel, Cinéma le Cinq)
- Diminution de la précarité pour les agents d'animation et d'intendance
- Poursuite de la programmation pluriannuelle d'investissement pour les écoles

Un bilan ambitieux alors que la commune subit une progression des contributions. L'exercice **2019 sera essentiellement marqué par la poursuite des projets en cours afin de conforter l'organisation de la commune.**

Ce document propose de mettre en relief les principales orientations du budget principal 2019 de la commune.

2. PRINCIPALES ORIENTATIONS DU BUDGET PRINCIPAL

A. Les recettes de fonctionnement pour 2019

A.1.1. La fiscalité des ménages

A.1.1.1. Le coefficient d'actualisation des bases fiscales

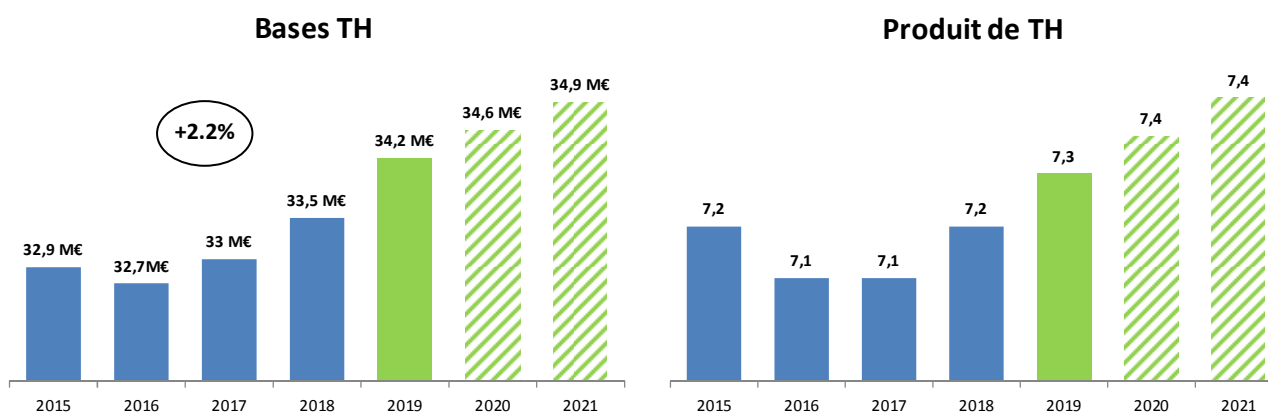
La loi de finances pour 2017 a modifié l'article 1518 bis du code général des impôts qui est relatif à l'actualisation des valeurs locatives, qui sert de support au calcul des impôts locaux. Désormais, la détermination du coefficient est mathématique et ne repose donc plus sur un choix arbitraire. La formule est la suivante :

$$A_n = 1 + \frac{(IPCH_{\text{novembre } n-1} - IPCH_{\text{novembre } n-2})}{IPCH_{\text{novembre } n-2}}$$

L'indice IPCH correspond à l'indice des prix à la consommation harmonisé : il permet d'apprécier le respect du critère de convergence portant sur la stabilité des prix dans le cadre du traité de Maastricht.

Le coefficient d'actualisation des bases pour 2019 est de 2.2%.

A.1.1.2. La taxe d'habitation (TH)

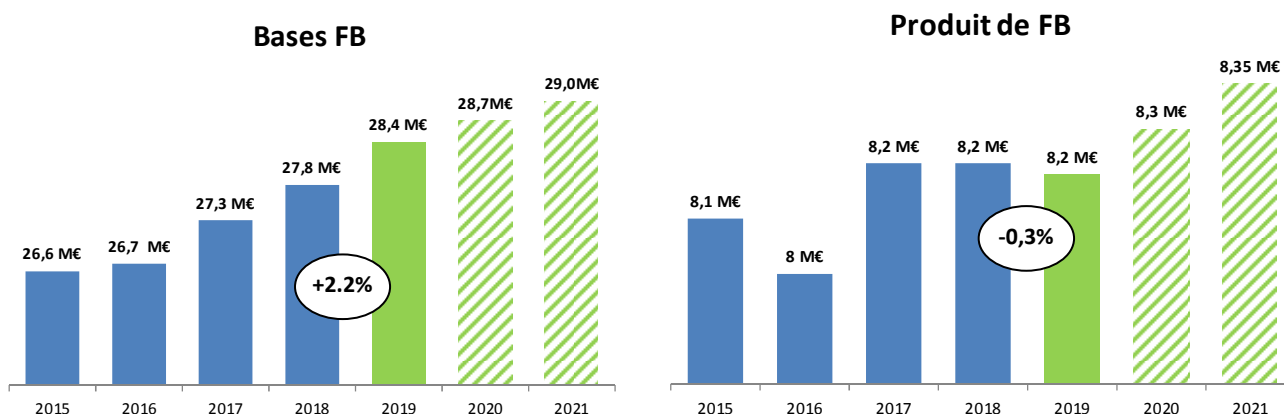


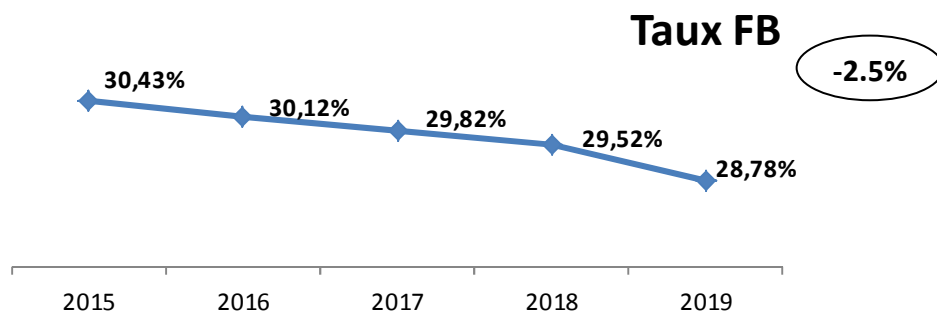
La construction budgétaire 2019 repose sur une croissance des bases de taxe d'habitation de 2,2% par mesure de prudence puisque identique au coefficient d'actualisation des bases.

La suppression annoncée de la taxe d'habitation conduit à la plus grande prudence sur le vote de son taux. Au regard des incertitudes sur sa compensation, il est proposé de ne pas agir sur le taux de TH. Les hypothèses budgétaires reposent ainsi sur un taux constant de 21,49%.

Le produit attendu de taxe d'habitation pour 2019 est de 7,35 M€.

A.1.1.3. La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)





La construction budgétaire 2019 repose sur une croissance des bases de taxe foncière sur les propriétés bâties de 2,2%. De nouveaux logements ont été livrés en 2018 ce qui va générer une recette fiscale supplémentaire, allant au-delà de la simple revalorisation des valeurs locatives. En retenant une progression de 2,2% des bases, le budget 2019 est prudent.

A noter que la commune a adopté une possibilité d'exonération de la taxe foncière pour les propriétaires réalisant de travaux d'économie d'énergie et proposera l'exonération pour les maisons de santé sur le territoire communal.

La baisse du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est proposée à hauteur de – 2,5%, le taux de foncier bâti s'établirait ainsi à 28,78% pour 2019.

Le produit attendu de la taxe sur le foncier bâti est de 8,18 M€ pour 2019.

A.1.1.4. La taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)

La taxe foncière sur les propriétés non bâties est marginale.
Le budget 2019 reprend le même volume qu'en 2018, soit 53 K€.

A.1.2. Les autres produits fiscaux

A.1.2.1. L'attribution de compensation de la CA Marne et Gondoire

Dans une logique de mutualisation, la commune de Lagny sur Marne a adhéré au service commun de la commande publique. La communauté d'agglomération de Marne et Gondoire a également étendu ses compétences à la cotisation au SDIS. Ce service et cette compétence ont été valorisés lors de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 27 juin 2017.

Suite à de nouveaux transferts de charges en 2018 relatifs à la prévention, à la défense extérieure contre l'incendie, et à la maison des services au public actés lors du Conseil Municipal du 14 novembre 2018, l'attribution de compensation pour 2019 est de 3 287 K€ contre 3 294 K€ en 2018 et 3 355 K€ en 2017. La diminution s'explique par l'effet année pleine du transfert des agents en charge de la prévention.

A.1.2.2. La redevance stationnement

Par ailleurs, les comptes du délégataire n'étant pas arrêtés à ce jour, la prévision sera prudente et en lien avec la réalisation prévisionnelle 2018.

A.1.2.3. Les autres produits fiscaux

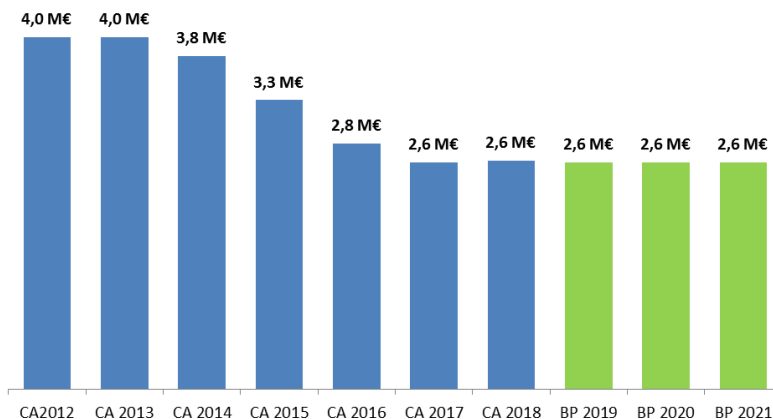
Le budget communal est également alimenté par d'autres produits fiscaux, comme la taxe locale d'électricité, la taxe locale sur la publicité, la redevance du marché ou encore les droits de mutation. En rétrospective, il y a une relative stabilité de ces produits. Le budget 2019 reposera donc sur une reconduction des crédits 2018.

A.2. Les concours financiers de l'Etat stabilisés

La loi de finances pour 2014 avait créé la contribution des communes au redressement des finances publiques. Entre 2014 et 2019, les finances de la commune ont été ponctionnées de 1,9 M€ au titre de ce prélèvement (en cumulé).

La loi de programmation des finances publiques et la loi de finances figent la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) à son montant de 2017. Les prélèvements usuels pour des péréquations nationales impliquent la baisse du montant brut de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Le graphique ci-dessous illustre la chute de la DGF à compter de 2014. Face à cette chute, la commune a dû continuer à assurer ses missions de service public, génératrices de charges évolutives.



	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	ROB 2019	Cumul de la période 2014 à 2019
+ DGF BRUTE <i>Dotation globale de fonctionnement</i>	3 965 k€	3 734 k€	3 252 k€	2 836 k€	2 858 k€	2 840 k€	
- CRFP <i>Contribution au redressement des finances publiques</i>	-182 k€	-452 k€	-463 k€	-263 k€	-263 k€	-263 k€	-1 886 k€
= DGF NETTE	3 783 k€	3 282 k€	2 789 k€	2 573 k€	2 595 k€	2 577 k€	

Source : étude Ressources Consultants Finances

A.3. Les produits des services

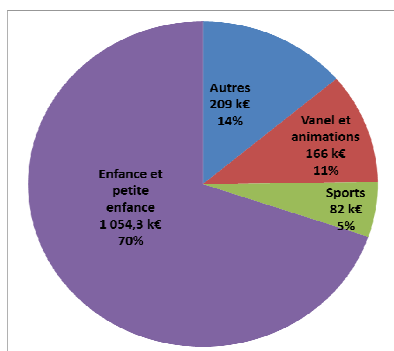
Les services de la commune de Lagny sur Marne gèrent des prestations qui sont facturées aux usagers. C'est le cas :

- De la petite enfance avec les crèches
- Du périscolaire avec l'accueil du matin, du midi et du soir
- Des centres de loisirs le mercredi ou pendant les vacances
- De la programmation culturelle à Vanel
- Des activités sportives municipales
- Des autres recettes telles que les droits d'occupation du domaine public et redevances diverses

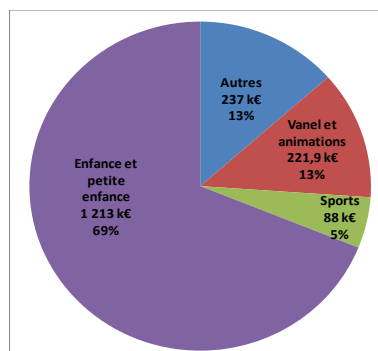
Il y a une globale stabilité du poids des produits des services aux usagers entre les budgets primitifs 2018 et 2019. 70 % des recettes proviennent des services enfance et petite enfance.

L'ouverture de nouvelles structures et de services complémentaires entraînent une évolution à la hausse des fréquentations.

BP 2018 : 1 511 K€



ROB 2019 : 1 760 K€

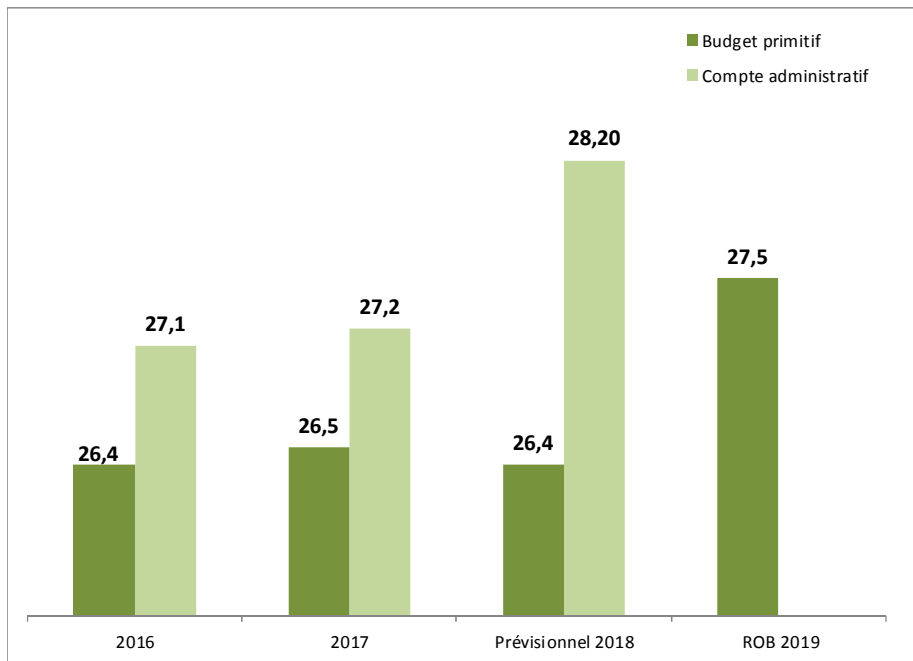


A.4. Les autres recettes de fonctionnement

La ville de Lagny sur Marne bénéficie d'autres participations comme :

- Allocations compensatrices : 254 k€. Il s'agit de la prise en charge par l'Etat des exonérations fiscales
- Subventions au titre de la petite enfance et du périscolaire : 845 k€ (+ 116 k€ par rapport au BP 2018)
- Autres subventions : 80,2 k€
- Locations d'immeubles : 194 k€
- Locations de salles : 47 k€
- Les remboursements de l'assurance liés aux frais de personnel : 330 k€ (chapitres 013 et 77)

A.5. La dynamique des recettes de fonctionnement



Comme le montre le graphique, les prévisions de la commune ont toujours été prudentes, avec un taux moyen de réalisation de 104% depuis 2016. Ce taux s'explique en partie par des droits de mutation plus importants que la prévision et des recettes complémentaires sur les subventions notifiées en cours d'année.

B. L'évolution des dépenses de fonctionnement

Le budget 2019 poursuit le développement de la politique de service public menée par l'équipe municipale, en rationalisant les dépenses courantes ce qui permet d'offrir un meilleur service aux usagers.

B.1. Le reversement de fiscalité : le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

La loi de finances pour 2012 a créé un fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Les territoires riches (qui ont un potentiel financier supérieur à 0,9 fois le potentiel financier moyen de la strate) abondent un fonds vis-à-vis des territoires à potentiel fiscal réduit à travers un prélèvement sur les ressources fiscales. La communauté d'agglomération et ses communes sont contributrices à ce fonds.

Le volume du fonds national est constant depuis 2016 à hauteur de 1 Md€ pour 2019. Il correspond à environ 1,8% des ressources fiscales du bloc communal. Le budget 2019 repose sur un prélèvement sur le territoire intercommunal de 2 125 k€, soit une très légère diminution de 0,8 %. Les hypothèses de calcul données ci-dessous doivent être lues avec une très grande prudence.

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution des montants FPIC depuis sa création en 2015 :

	2015	2016	2017	Prév 2018	ROB 2019
FPIC	202 479	323 824	359 794	331 069	308 205

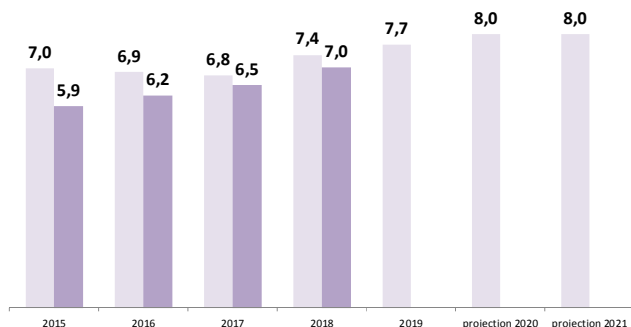
Source : étude Ressources Consultants Finances

B.2. Des charges à caractère général (011) centrées sur les services publics de proximité

Même s'il est encore trop tôt pour arrêter précisément les enveloppes pour le budget 2019, il n'en reste pas moins que l'inflation et le renforcement des missions de service public entraînent mécaniquement une augmentation des charges.

De plus, la ville devra désormais payer une nouvelle taxe établie sur les places de stationnement instaurée dans la loi de finances 2019 afin de financer le Grand Paris. Il s'agit d'une nouvelle charge dont le montant fait partie des incertitudes de 2019.

Évolution de la consommation du 011 en millions d'euros
Budgeté
Compte administratif



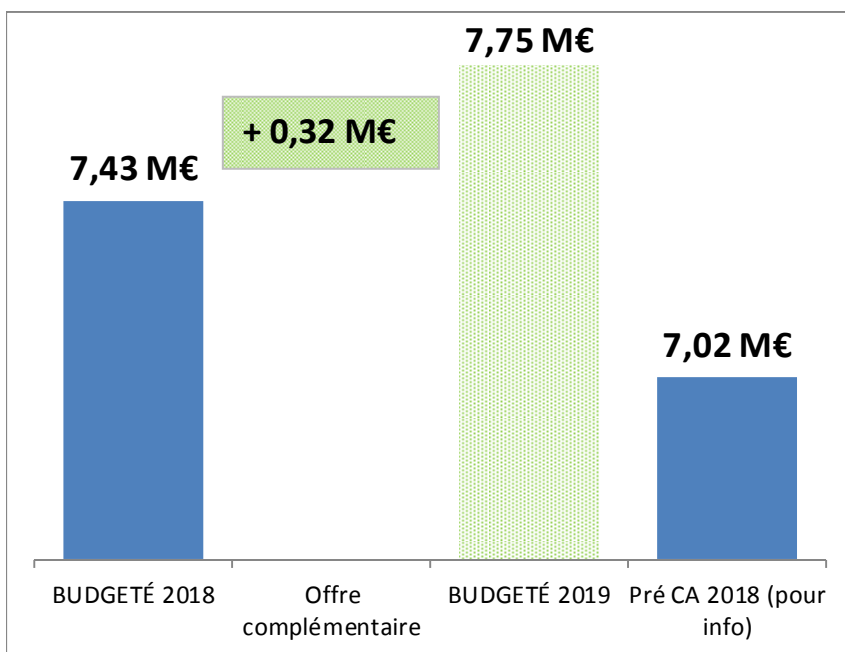
Chaque service de la commune a été particulièrement attentif à la définition des besoins et chaque demande fera l'objet d'un arbitrage.

D'après le graphique ci-contre, l'enveloppe des charges à caractère général s'est réalisée à hauteur de 95% en 2018, maintenant l'amélioration des prévisions budgétaires précédemment à environ 87% de réalisation.

Il ressort du premier recensement auprès des services une demande supplémentaire d'environ 0,3 M€ du chapitre 011 entre les crédits 2019 et 2018. Les nouvelles charges étant partiellement compensées par des économies sur d'autres postes

Parmi les évolutions de charges, il faudra notamment compter sur :

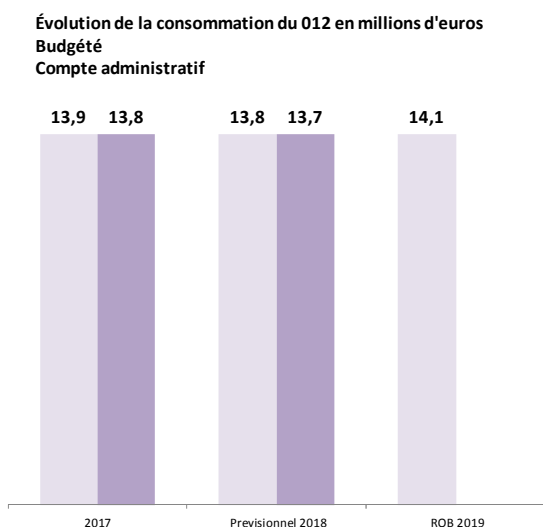
- Nouveau marché de tonte des espaces verts permettant d'affecter les ressources humaines sur d'autres services au public : + 135 k€
- Location de matériel de voirie (balayeuse) et entretien des véhicules : + 132 k€
- Renforcement des interventions de la régie voirie et bâtiment : + 44 k€
- Énergie / Carburants / Gaz (hausse des tarifs) : + 84 k€
- Alimentation (augmentation de la fréquentation du périscolaire) : + 30 k€
- Entretien des bâtiments et maintenance : + 60 k€
- Réaménagements mobiliers : + 25 k€
- Etc...



B.2.1. La masse salariale (012)

B.2.1.1. Le volume de la masse salariale

La lettre de cadrage communiquée aux services mentionne également que les missions de 2019 devront être assurées à périmètre humain constant, en dehors de nouvelles offres de service. Le montant total intègre également la cotisation à l'assurance de la ville.



Un budget consacré à la masse salariale maîtrisé avec un réalisé à hauteur de 95% du budget initialement prévu, qui a toutefois permis d'absorber les heures induites par les inondations et la période de neige de l'hiver 2017/2018.

Cette maîtrise s'explique par une rigueur dans la gestion des recrutements, des départs en retraite non systématiquement remplacés, et une attention portée dans les organisations du travail, notamment visant à limiter les heures supplémentaires.

L'année 2018 marque également l'effet du travail mené sur l'annualisation des temps de travail au niveau de la vie éducative et à l'intégration d'agents sur postes permanents.

La masse salariale en 2018 représente 13,75 M€ (valeur pré compte administratif). Face aux économies réalisées, la ville est tout de même soumise à des croissances de charges et au glissement vieillesse technicité (GVT) estimée à hauteur de +1,2% du réalisé 2018.

La revalorisation des points indiciaires au 1^{er} janvier et au 1^{er} février 2019 du PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunération) a également un impact financier à intégrer dans le budget 2019.

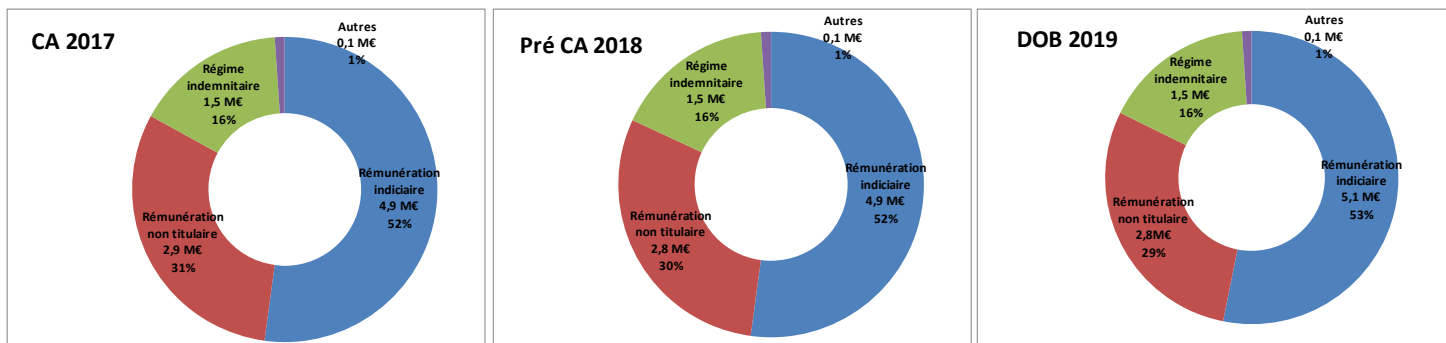
Enfin, il sera également proposé au conseil municipal le renforcement de la police municipale par l'ouverture de quatre emplois de gardiens de police afin d'augmenter progressivement l'amplitude horaire du service.

Si la masse salariale budgétée en 2019 est de 14,1 M€, il convient toutefois de relever l'inscription de 330 k€ de remboursement maladie et autres cotisations (contre 347 k€ perçus en 2018), soit une charge nette de 13,8 M€.

B.2.1.2. La composition de la masse salariale

	CA 2017	BP 2018	Pré CA 2018	DOB 2019
Rémunération indiciaire <i>Y compris Glissement Vieillesse Technicité (GVT)</i>	4 891 k€	4954 k€	4925 k€	5071 k€
Rémunération non titulaire	2 938 k€	2846 k€	2796 k€	2830 k€
Rémunération des apprentis	11 k€	29 k€	21 k€	21 k€
Rémunération personnel extérieur	90 k€	75 k€	88 k€	88 k€
NBI	251 k€	256 k€	259 k€	266 k€
Régime indemnitaire	1 274 k€	1 124 k€	1 300 k€	1 338 k€
TOTAL HORS CHARGES	9 455 k€	9 284k€	9 389k€	9 614k€
Charges	4 037 k€	4 138 k€	3 941 k€	4 101 k€
TOTAL CHARGÉ	13 492 k€	13 422k€	13 330 k€	13 715 k€

Le poids de chaque composante de la masse salariale reste globalement cohérent.



B.2.1.3. La composition des effectifs

Le tableau ci-dessous illustre la stabilité des emplois pourvus au tableau des effectifs de la ville. Le poids du personnel titulaire reste prépondérant avec 80% au tableau des effectifs de la commune au 1^{er} janvier 2019. A noter l'intégration en 2018 d'agents vacataires sur des postes permanents de la collectivité. Le rapport sur l'égalité femmes hommes a fait l'objet d'une présentation auprès du comité technique du 22 janvier 2019 et d'une communication en séance du conseil municipal du 12 février 2019.

Répartition des emplois entre titulaires et non titulaires sur postes permanents au 1^{er} janvier 2019

	CA 2018			EFFECTIFS BUDGETAIRES au 1er janvier 2019		
	EMPLOI BUDGETAIRE	POURVUS	%	EMPLOI BUDGETAIRE	POURVUS	%
Personnel titulaire	320	246	88%	248	250	80%
Personnel non titulaire		33	12%	109	62	20%
Nombre agents	320	279	100%	357	312	100%

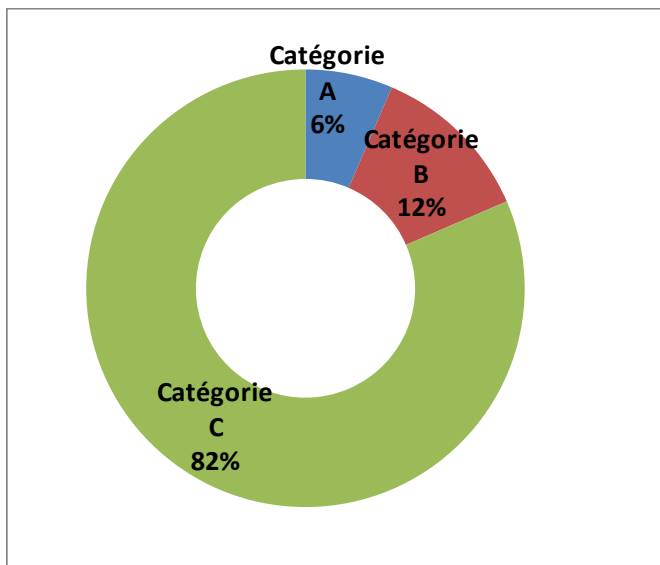
Répartition des emplois par filières selon les effectifs budgétaires et pourvus au 1^{er} janvier 2019

	2017			2018			2019		
	EMPLOI BUDGETAIRE	POURVUS	%	EMPLOI BUDGETAIRE	POURVUS	%	EMPLOI BUDGETAIRE	POURVUS	%
Emplois fonctionnels	3	2	1%	3	2	1%	3	2	1%
Filière technique	161	139	50%	161	138	49%	177	162	52%
Filière sociale	7	7	2%	7	7	3%	8	8	3%
Filière médico sociale	16	14	5%	16	14	5%	17	15	5%
Filière sportive	4	3	1%	4	3	1%	5	4	1%
Filière culturelle	6	4	1%	6	4	1%	4	4	1%
Filière animation	27	25	9%	27	25	9%	40	35	11%
Filière police municipale	7	6	2%	7	6	2%	7	5	2%
Filière administrative	86	77	28%	86	77	28%	93	74	24%
Activités accessoires	3	3	1%	3	3	1%	3	3	1%
Nombre agents	320	278	100%	320	279	100%	357	312	100%

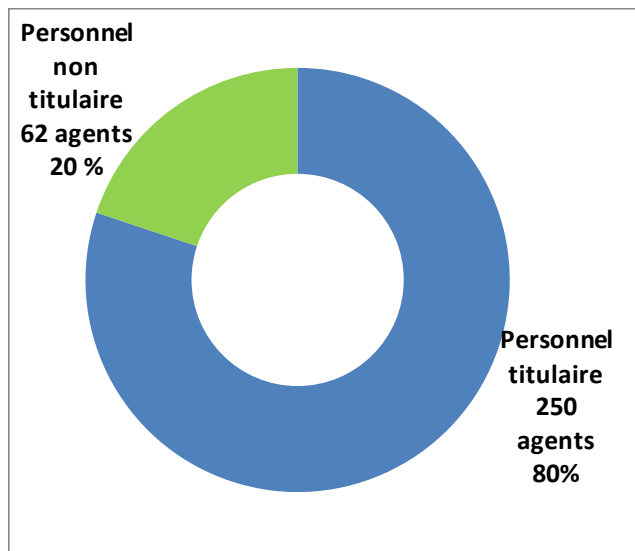
Répartition des emplois budgétisés, par catégorie, au 1^{er} janvier 2019

	au 1er janvier 2019	
	Nbre	%
Catégorie A	23	6%
Catégorie B	43	12%
Catégorie C	291	82%
Nombre agents	357	100%

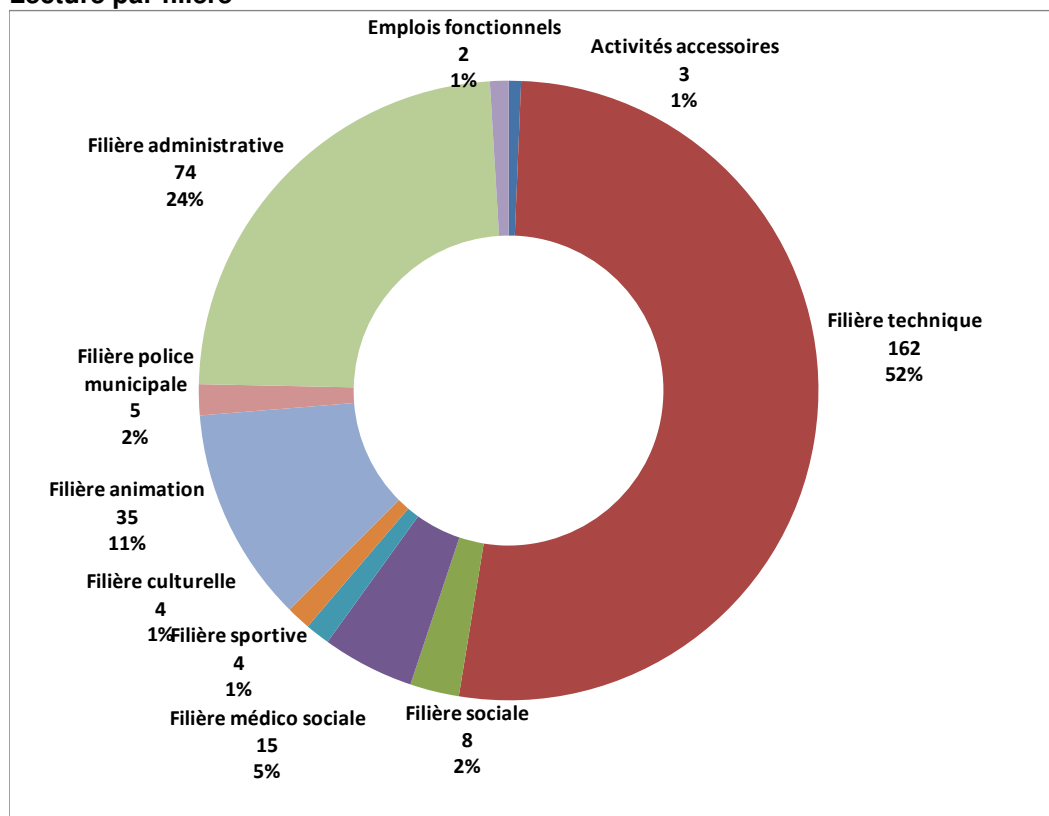
Lecture par catégorie



Lecture par position statutaire



Lecture par filière



A l'image des autres communes, la structure par catégorie de la ville de Lagny sur Marne se compose essentiellement d'agents de catégorie C (82%), d'agents titulaires (81%) et d'agents techniques et administratifs (76%). Les dimensions animation (11%), sociale et médico-sociale (8%), culture/sports (2%) et police municipale (2%) sont également présents au regard des secteurs d'intervention.

B.2.1.4. Les avantages en nature

Il existe deux sortes d'avantages en nature :

- Le logement de fonction pour la gardienne du cimetière et de deux logements pour le gardiennage des équipements sportifs,
- Un véhicule de fonction pour le Directeur Général des Services.

Les volumes sont les suivants :

	CA 2017	Pré CA 2018	DOB 2019
Montant global annuel des avantages en nature	6 256,04	5 976,22	6 000

B.2.1.5. Les heures supplémentaires

L'accord cadre sur l'aménagement et la réduction du temps de travail définit le décompte du temps de travail qui est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1600 heures maximum, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.

	CA 2017	CA 2018
Nombre d'heures supplémentaires	24 686	10 134
Coût	444 493 €	225 278 €

Des heures supplémentaires réduites de moitié en 2018 (-38% hors élections) : baisse notable sur le service animation, Vanel, cuisine centrale, pôle administratif culture, police municipale, cabinet du maire. A noter la baisse importante de ces heures au niveau de la vie éducative (animateurs / intendance) liée au travail mené sur l'annualisation des temps de travail et à l'intégration d'animateurs sur postes permanents. La prévision 2019 repose sur un volume d'heures supplémentaires identique auquel s'ajoutent celles liées à la tenue des élections européennes.

B.2.2. Les participations (65)

La commune verse des participations qu'il convient d'inscrire au budget de la commune. Depuis 2017, la communauté d'agglomération s'est substituée à ses communes membres pour la cotisation au SDIS. Cette cotisation est déduite de l'attribution de compensation reversée par la CAMG.

La participation au CCAS est prévue à hauteur de 642 000 € afin de répondre au mieux aux besoins de la population et au fonctionnement en année complète du nouvel équipement Mix' City. Concernant le SYMVEP, il n'y aura pas de participation de la Ville en 2019, suite à l'arrêt de la structure.

L'inscription de 95 k€ au titre de la participation aux classes découvertes fait suite à une délibération du conseil municipal de novembre 2018 approuvant le soutien aux projets présentés.

Les autres participations sont conformes au budget précédent et les projections 2020 et 2021 devraient rester dans le même ordre de grandeur avec les ajustements suivants :

- le nombre d'enfants chaque année en écoles privées et le cout de scolarisation permettant de déterminer le montant global de la participation.
- la nouvelle participation de la commune au financement des écoles privées maternelles du fait de l'obligation nationale de scolarisation à partir de 3 ans qui devrait impacter les charges à compter de 2020,
- les dépenses afférentes aux dossiers de participation de la commune aux classes découvertes, proposées par les écoles.
- les contributions indexées sur le critère de population.

	CA 2017	Pré CA 2018	DOB 2019
CCAS	700 000	632 500	642 000
Participation aux écoles privées	191 096	193 582	167 206
CPRH	42 179	42 531	43 900
SYMVEP : Canal Coquelicot	47 153	7 787	0
Classes découvertes	63 688	46 857	94 980
Créances éteintes et non valeurs	15 276	8 985	29 000
Carte Imagine R	47 627	37 822	40 000
Autres (état civil, effort social musique, dumistes, FSL ...)	42 471	28 146	37 500
TOTAL PARTICIPATIONS	1 165 433	998 210	1 054 586

B.2.3. Les subventions (65)

La lettre de cadrage distribuée aux services mentionne que l'enveloppe globale des subventions versées aux associations reste du même ordre que celles versées en 2018. Ainsi, toute évolution devra faire l'objet d'un arbitrage.

	CA 2017	Pré CA 2018	DOB 2019
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	499 782	516 638	517 000

1.1.1. Les indemnités aux élus (65)

Les indemnités aux élus restent sur des bases constantes par rapport à 2018.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018	Pré CA 2018	DOB 2019
INDEMNITES AUX ELUS	213 090	213 610	214 712	219 470	215 000	215 000

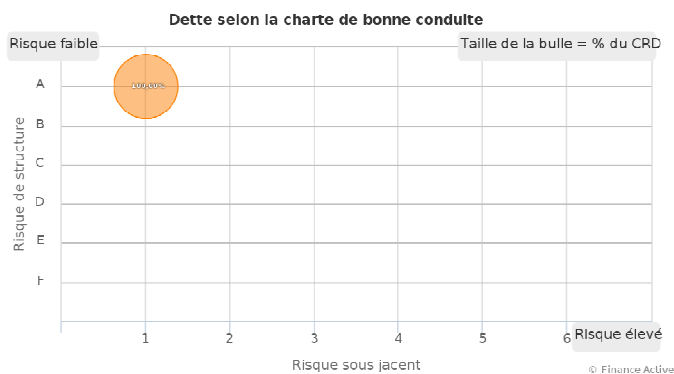
1.1.2. Les charges exceptionnelles (67)

Il convient d'inscrire au budget de la ville des charges exceptionnelles, notamment pour permettre d'enregistrer des demandes d'annulation de titres ou le paiement éventuel d'intérêts moratoires. Le budget 2019 s'est construit sur une enveloppe de 43 k€ (contre 58 k€ en 2018).

1.2. La charge de la dette

Après avoir évalué les capacités financières de la ville et la soutenabilité du niveau de la dette, l'année 2018 a vu la contractualisation d'un nouvel emprunt à hauteur de 1 500 k€ alors même que le niveau d'investissement est particulièrement important. Celui-ci n'est toutefois pas intégré dans l'encours puisqu'il n'a pas mobilisé (encaissement). La renégociation des contrats de prêt et le taux plancher de l'emprunt 2018 vont une nouvelle fois permettre d'afficher une charge financière en baisse :

	CA 2017	Pré CA 2018	DOB 2019	% évol
Charges financières	854,6 k€	801,2 k€	780,0 k€	-2,7%



Capital restant dû (CRD)	20 658 788,5 €
Taux moyen (ExEx, Annuel)	3,57%
Durée de vie résiduelle	11 ans et 6 mois
Nombre de lignes	17

Suite aux difficultés de certaines collectivités publiques face à des emprunts toxiques, l'Etat a mis en place une charte qui permettait d'illustrer le risque encouru par la collectivité en terme de dette. Le graphique ci-dessus, illustrant la méthodologie de la charte Gissler, permet d'afficher une dette 100% saine qualifiée en A1, tant sur sa structure que sur les sous-jacents sur laquelle elle repose (certaines collectivités ont comme sous-jacent le franc suisse par exemple, ce qui n'est pas le cas à Lagny sur Marne).

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts classiques	16	20 608 237 €	3,58%
Emprunts à taux 0 - CAF	1	50 552 €	0,00%
TOTAL DETTE	17	20 658 789 €	3,57%

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	17 825 456 €	86,29%	3,86%
Variable	2 833 333 €	13,71%	1,78%
Ensemble des risques	20 658 789 €	100,00%	3,57%

Prêteur	CRD	% du CRD
CAF	50 552 €	0,24%
CAISSE D'EPARGNE	3 179 804 €	15,39%
CREDIT MUTUEL	1 883 916 €	9,12%
DEXIA - SFIL	3 456 510 €	16,73%
CREDIT AGRICOLE	7 364 974 €	35,65%
LA BANQUE POSTALE	2 250 000 €	10,89%
SOCIETE GENERALE	2 473 033 €	11,97%
Ensemble des prêteurs	20 658 789 €	100,00%

Ce dernier tableau vise à illustrer la diversification des prêteurs représentatifs des établissements bancaires financeurs des collectivités locales françaises.

Pour finir sur la dette, il convient de noter que le besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés du remboursement de dette est négatif. La Commune continue de se désendetter en remboursant plus que ce qu'elle ne contracte.

Sur la période 2015 à 2019, le désendettement global de la Commune se portera à 6,1 millions d'euros.

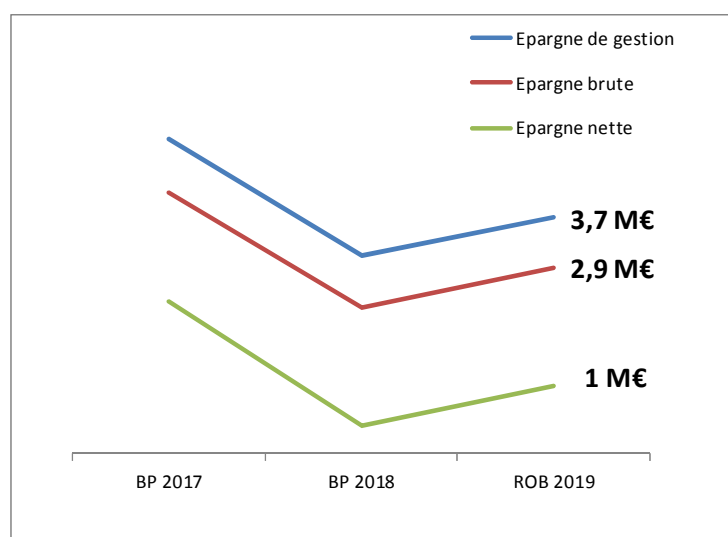
	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 (y compris emprunt contracté en 2018)	ROB 2019
Nouveaux emprunts perçus	- €	- €	- €	1 500 000 €	1 800 000 €
Remboursement du capital de la dette	2 065 102 €	1 980 698 €	1 704 263 €	1 749 315 €	1 900 000 €
Endettement ou désendettement de la Ville	Désendettement de la Ville	Désendettement de la Ville	Désendettement de la Ville	Désendettement de la Ville	Désendettement de la Ville
Montant endettement ou désendettement de la Ville	- 2 065 102 €	- 1 980 698 €	- 1 704 263 €	- 249 315 €	- 100 000 €

Désendettement : - 6,1 Millions d'euros

2. Les soldes intermédiaires de gestion (base BP)

Les soldes intermédiaires de gestion suivants reposent sur des éléments estimatifs de dépenses et de recettes pour le budget 2019. Ils doivent encore être affinés par un recensement précis des besoins auprès des services et la notification de nombreuses recettes par les services fiscaux ou préfectoraux.

Toutefois, nous pouvons en déduire une tendance quant à l'évolution des trois épargnes de la commune, comme le montre le graphique ci-dessous :



La dynamique de l'épargne nette s'érode. Les charges augmentent plus vite que les recettes, ce qui provoque un effet ciseaux, alors même que la lettre de cadrage a été très contraignante.

La Commune arrive à maintenir une épargne nette d'environ 1 million d'euro pour ses orientations budgétaires 2019.

3. Les opérations d'investissement

Les différentes réunions budgétaires confirment la continuité des programmations pluriannuelles de la commune. Concernant les opérations foncières, il s'agit de l'acquisition prévue du 28 rue du Chariot d'or pour un montant de 555 000 € TTC.

Les inscriptions de recettes de cessions sont relatives à la vente de deux maisons rue George Seurat, du presbytère (autorisées sur l'exercice 2019) et de la fin de l'encaissement de la vente de l'ex CFC.

Il est également envisagé la vente du 17 rue Victor Hugo actuellement occupé par la croix rouge lors du déménagement au pôle solidaire mais dont l'inscription n'est pas prévue au stade de ces orientations.

3.1. Les recettes d'investissement

La section d'investissement du budget 2019 de la ville est alimentée par plusieurs recettes comme le montre le tableau suivant. Au regard du programme d'investissement très ambitieux, un emprunt sera nécessaire pour compléter l'autofinancement. Sa mobilisation dépendra toutefois de l'avancée des opérations d'investissement et poursuivra le désendettement de la commune puisque son montant sera inférieur au remboursement annuel.

Virement du fonctionnement à l'investissement (dotations aux amortissements)	1 041 300 €
Virement du fonctionnement à l'investissement (économies dégagées par la section de fonctionnement)	3 100 000 €
Cessions immobilières autorisées en 2017 (HT)	940 000 €
Cessions immobilières à autoriser en 2019 (TTC)	1 137 300 €
FCTVA 2019 (75% des dépenses d'équipement 2018 au taux de 16,404%)	1 200 000 €
Taxe d'aménagement	100 000 €
Participation de l'OPH77 au titre de la requalification de la Place Marcel Rivière	400 000 €
Participations de la SPLA	2 000 000 €
TOTAL	9 918 600€

Emprunt 2019 complétant le financement des investissements pluriannuels	1 800 000 €
--	--------------------

Le solde de 940 000 € issu de la vente à terme de l'ex CFC sera inscrit dès la confirmation définitive de la purge des éventuelles prescriptions des fouilles, ces dernières ayant lieu actuellement.

Le total des recettes d'investissement s'établit dans ces prévisions à 11 718 600 €, y compris l'emprunt 2019 complétant le financement des investissements.

3.2. Le remboursement du capital de la dette

Le désendettement de la commune s'illustre par une progression du remboursement en capital de la dette :

	BP 2017	CA 2018	BP 2019	% évol
Remboursement en capital	1 704,6 k€	1 749,3 k€	1 900,0k€	8,61%

3.3. Les opérations d'investissement gérées en AP/CP

Le budget 2019 repose sur la poursuite de la gestion budgétaire en AP/CP des principales opérations d'investissement. Les montants inscrits ci-dessous en crédits de paiement prennent en compte un décalage constaté à chaque exercice du fait du décalage des travaux et de la facturation sur l'exercice suivant.

	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021 ET +
902 - ECOLE PROVISoire LES TILLETs	56,2 k€	1 647,9 k€	115,0 k€		
903 - EXTENSION ECOLE MATER FORT DU BOIS	108,5 k€	1 302,0 k€	526,8 k€		
904 - EXTENSION ECOLE JEAN MACE		183,1 k€	2 400,0 k€	379,7 k€	
905 - REHABILITATION BATIMENT PM		57,8 k€	900,0 k€	675,2 k€	
901 - RESEAU DE VIDEO PROTECTION		149,6 k€	475,0 k€	400,3 k€	
900 - PERFORMANCE ENERGETIQUE		99,9 k€	250,0 k€	400,1 k€	750,0 k€
906 - MONUMENTS HISTORIQUES		0,0 k€	640,0 k€		
907 - CREATION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE DE FOOTBALL		0,0 k€	800,0 k€	100,0 k€	
TOTAL OPERATIONS GEREEs EN AP/CP	164,8 k€	3 340,3 k€	6 106,8 k€	1 955,3 k€	750,0 k€

3.4. Les autres opérations d'investissement

Après avoir décliné les crédits de paiement 2019 des opérations gérées en AP/CP (6,1 M€), réalisé l'acquisition du 28 rue du chariot d'or (0,55 M€), et remboursé le capital annuel de la dette (1,9 M€), la somme disponible pour d'autres investissements est à ce jour de 3 156,8 k€ avec le détail suivant :

- Travaux de requalification de la place Marcel Rivière : 880 k€
- Requalification de la voirie et réalisations suite aux travaux d'assainissement (Impasse des Hauts Bouillons, Aménagement du croisement entre la rue Gambetta et la rue Saint Denis): 470 k€
- Autres travaux de voirie : 500 k€
- Sports : Aires de jeux Orly parc et Foucher de Careil : 180 k€
- Rénovation de la maison des jeunes : 80 k€
- Cinéma : ravalement de la façade : 100 k€
- Ascenseur du parking du cinéma : 85 k€
- Matériels et logiciels informatique tous services : 210 k€
- Mise en place de 3 lignes de self et acquisition d'un véhicule électrique pour la livraison des repas de la cuisine centrale : 117 k€
- Mobilier et divers tous services suite à la livraison de nouveaux équipements : 130 k€
- Restauration et acquisitions d'œuvres d'art : 12 k€
- Divers investissements et travaux de moindre importance : 392,8 k€